

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOURLAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUZOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETT Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-044-A

Finances & Moyens Généraux

Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-3 ;

Vu la délibération n°2014-039 du 16 mai 2014 créant la CIAPH ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité.

La commission intercommunale exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Elle est présidée par le président de l'EPCI.

Le conseil communautaire en définit la composition. Elle doit comprendre notamment des représentants de l'ÉPCI, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Il est proposé de reprendre la composition définie lors du mandat précédent :

- Un représentant par commune membre de COTELUB ;
- Un représentant des associations d'usagers ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) avec la composition suivante :
 - Un représentant par commune membre de COTELUB ;
 - Un représentant des associations d'usagers ;
 - Un représentant des associations de personnes handicapées.
- de désigner les conseillers suivants comme membres de la CIAPH :

Commune	Délégués
Ansouis	Géraud DE SABRAN PONTEVES
La Bastide des Jourdans	Nicolas SALERNO
La Bastidonne	Béatrice PAUMIER-LALLEMAND
Beaumont de Pertuis	Gilles QUERE
Cabrières d'Aigues	Gregory RISBOURG
Cadenet	Emilie BASTIE
Cucuron	Anne-Marie DAUPHIN
Grambois	Brigitte MARGAILLAN
La Motte d'Aigues	Valérie NUGNES
La Tour d'Aigues	Pierre AUZOIS
Mirabeau	Bernadette VITALE
Peypin d'Aigues	Brigitte PASCAL FREYTAG
Saint Martin de la Brasque	Joëlle RICHAUD
Sannes	Eve MAUREL
Villelaure	Jean-Louis ROBERT
Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE

- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- **Créé** la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) avec la composition suivante :
 - Un représentant par commune membre de COTELUB ;
 - Un représentant des associations d'usagers ;
 - Un représentant des associations de personnes handicapées.

- **Désigne** les conseillers suivants comme membres de la CIAPH :

Commune	Délégués
Ansouis	Géraud DE SABRAN PONTEVES
La Bastide des Jourdans	Nicolas SALERNO
La Bastidonne	Béatrice PAUMIER-LALLEMAND
Beaumont de Pertuis	Gilles QUERE
Cabrières d'Aigues	Gregory RISBOURG
Cadenet	Emilie BASTIE
Cucuron	Anne-Marie DAUPHIN
Grambois	Brigitte MARGAILLAN
La Motte d'Aigues	Valérie NUGNES
La Tour d'Aigues	Pierre AUZOIS
Mirabeau	Bernadette VITALE
Peypin d'Aigues	Brigitte PASCAL FREYTAG
Saint Martin de la Brasque	Joëlle RICHAUD
Sannes	Eve MAUREL
Villelaure	Jean-Louis ROBERT
Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE

- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

